

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 4 septembre 2025

Kristen Schulz
SecondStreet.org
kristen@secondstreet.org

Objet : Réponse à votre demande d'accès aux documents
N/Réf. : 2025-7633

Madame Schulz,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information que vous avez adressée à Santé Québec le 7 août dernier et qui nous a été transférée pour traitement local en date du 14 août, par laquelle vous désirez obtenir les documents que vous décrivez comme suit :

« Veuillez fournir des données sur le nombre de patients décédés alors qu'ils étaient sur liste d'attente pour une intervention chirurgicale ou autre au cours de l'exercice 2024-2025.

Veuillez ventiler les données par intervention et par dossier :

- date d'orientation du patient vers un spécialiste;
- date de la décision;
- date de l'intervention;
- date d'annulation.

Veuillez également indiquer le délai fixé par le gouvernement pour la prestation de l'intervention en question. La période couverte par cette demande s'étend du 1er avril 2024 au 31 mars 2025. »

Nous traitons cette demande en application de la *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux* (la LRSS).

Voici les données qui ont pu être colligées dans le cadre du traitement de votre demande, pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025. À noter, qu'à partir des données disponibles, il ne peut être établi de lien entre le décès des patients et le fait qu'ils étaient sur une liste d'attente.

- Au CHUL, moins de 5 patients sont décédés alors qu'ils étaient sur la liste d'attente pour des interventions chirurgicales;
- À l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 13 patients sont décédés alors qu'ils étaient sur la liste d'attente pour des interventions chirurgicales, interventions mineures, examens d'imagerie ou greffe;
- À l'Hôpital Saint-François d'Assise, moins de 5 patients sont décédés alors qu'ils étaient sur la liste d'attente pour des interventions chirurgicales, incluant des interventions mineures;
- À l'Hôpital Saint-Sacrement, 9 patients sont décédés alors qu'ils étaient sur la liste d'attente pour des interventions chirurgicales incluant en ophtalmologie;

- À l'Hôtel-Dieu de Québec, 5 patients sont décédés alors qu'ils étaient sur la liste d'attente pour des interventions mineures ou autres interventions chirurgicales.

Les autres données demandées ne sont pas disponibles pour les raisons suivantes :

- il s'agit de renseignements de santé et de services sociaux qui pourraient vous permettre d'identifier le patient et sont donc traités confidentiellement en vertu de la LRSSS;
- nos systèmes ne permettent pas l'extraction de ces données, tel que demandé.

Conformément à l'article 36 de la LRSSS, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez recevoir, Madame Schulz, nos salutations distinguées.



Stéphanie Dorion, avocate
Responsable de l'accès aux documents

p. j. **Avis de recours**

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi les renseignements de santé et de services sociaux*.

RÉVISION

Les articles 132 et 133 de la Loi prévoient ce qui suit :

132. Une personne dont la demande d'accès ou de rectification a été refusée, en tout ou en partie, par le responsable de la protection des renseignements peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une telle personne peut également demander à la Commission de réviser toute décision d'un responsable de la protection des renseignements sur le mode d'accès à un renseignement.

Une demande de révision doit être faite dans les **30 jours** qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable de la protection des renseignements pour répondre à une demande d'accès ou de rectification. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever la demanderesse du défaut de respecter ce délai.

133. La demande de révision doit être faite par écrit et exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée. Un avis de cette demande est donné à l'organisme par la Commission.

Les adresses de la Commission d'accès à l'information sont les suivantes :

Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 418 529-3102

Montréal

500, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 514 844-6170